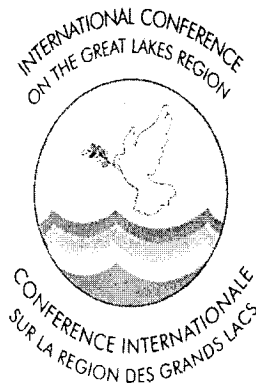


**EXECUTIVE SECRETARIAT  
INTERNATIONAL CONFERENCE  
ON THE GREAT LAKES REGION**



**SECRETARIAT EXÉCUTIF  
CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS**

**RAPPORT DE LA**

**SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE  
INTERMINISTÉRIEL (RIMC) DE LA CONFERENCE  
INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS  
LACS (CIRGL) SUR LA SITUATION SÉCURITAIRE A  
L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

**11 juillet 2012  
ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE**

1. La Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de la CIRGL sur la situation à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) s'est tenue le 11 juillet 2012 au siège de la Commission de l'Union Africaine à Addis Abeba, à la demande de la RDC. Le but de la réunion était de discuter de la situation sécuritaire à l'Est de la RDC, dans l'esprit des instruments de la CIRGL, notamment le Pacte sur la Stabilité, la Sécurité et le Développement dans la Région des Grands Lacs, spécialement en son article 24, paragraphe 2 qui stipule que chaque réunion du Comité Régional Interministériel est précédée d'une réunion des Hauts Fonctionnaires des Etats Membres. La réunion a été présidée par Son Excellence, l'Honorable Okello Oryem, Ministre Ougandais des Affaires Etrangères en sa qualité de Président en exercice du RIMC.
2. Le réunion a connu la participation de Leurs Excellences les Ministres des Affaires Etrangères : Ambassadeur Laurent Kavakure de la République du Burundi, Honorable Raymond Tshibanda N'Tungamulongo de la RDC, Honorable Richard Onyonka de la République du Kenya, Honorable Louise Mushikiwabo de la République du Rwanda, Honorable Bernard Membe de la République Unie de Tanzania, Honorable Charles Zacharie Bowao, Ministre de la Défense représentant la République du Congo, Honorable Asuman Kiyingi, Ministre en Charge de la Coopération de la République d'Ouganda, Honorable Given Lubinda de la République de Zambia, du Représentant de Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères de la République d'Angola, Ambassadeur Arcanjo do Nascimento, du Représentant de Son Excellence le Ministre des Affaires Étrangères de la République du Soudan, Son Excellence Ambassadeur Omer Siddig, qui est aussi le Coordonnateur National de la CIRGL dans son pays.
3. Ont aussi participé à la réunion : Son Excellence James Kabarebe, Ministre de la Défense de la République du Rwanda, Son Excellence Luba Tambo, Vice Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants de la RDC ainsi que l'Honorable (retr) Jeje Odongo, Ministre de la Coopération Régionale de la République d'Ouganda.
4. Le Secrétariat a été représenté par le Secrétaire Exécutif, le Directeur Exécutif du Centre de Lusaka et Haut Cadres.
5. La réunion a discuté la question sécuritaire à l'Est de la RDC et a pris des décisions sur la situation dans le contexte du **Pacte sur la Stabilité, la Sécurité et le Développement** afin d'entreprendre des actions concrètes pour le règlement de la situation sécuritaire à l'Est de la RDC.
6. La réunion a entendu M. Ramtane Lamamra, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de la Commission de l'Union Africaine. Celui-ci a informé la réunion du fait que la Commission Africaine a une grande attente par rapport aux délibérations de la réunion, dans la recherche d'une solution rapide et durable au conflit qui déchire l'Est de la RDC. Il a souhaité plein succès à la réunion.

A series of handwritten signatures in black ink, arranged horizontally across the bottom of the page. From left to right, there are approximately ten distinct signatures, some appearing to be initials or names of the participants mentioned in the text above.

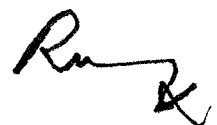
7. La réunion a reçu le Rapport du Secrétaire Exécutif de la CIRGL sur la situation à l'Est de la RDC. Dans son rapport, le Secrétaire Exécutif de la CIRGL a présenté un aperçu général de la situation sécuritaire et humanitaire à l'Est de la RDC, en évoquant le fait que l'émergence du mouvement rebelle M23 n'a pas simplement aggravé la situation à l'Est de la RDC mais aussi détérioré les relations entre le Rwanda et la RDC. Il a revu les récentes initiatives que le Secrétariat Exécutif de la CIRGL a entreprises dans le but de contenir la situation. Il a ensuite élaboré sur différentes options sur lesquelles les États Membres pourraient engager des discussions en vue d'assurer que la paix et la stabilité sont maintenues dans la région. Parmi ces propositions, citons entre autre :

- i. Organiser et consolider la responsabilité régionale en vue de la gestion et la consolidation de la sécurité aux frontières communes ;
- ii. Etablissement d'un mécanisme régional de contrôle et du suivi aux frontières communes, y compris aux frontières entre la RDC et le Rwanda;
- iii. Renforcement des mesures communes contre les forces négatives et les différents groupes armés;
- iv. L'application de l'Initiative Régionale contre les forces négatives ;
- v. La mise en application de l'initiative régionale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres,
- vi. Assurer une gestion adéquate et judicieuse du Centre Régional Conjoint des Renseignements basé à Goma ainsi que du Centre de Lusaka sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance.
- vii. Lutter efficacement contre l'impunité en mettant en application les protocoles y afférent;
- viii. Renforcer l'Initiative Régionale de lutte contre l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles ;

8. Les Ministres ont également reçu le rapport de la réunion des Coordonnateurs Nationaux et Experts dans lequel ils ont formulé des recommandations, lesquels ont informé les Ministres sur les moyens adéquats de trouver une solution à la situation sécuritaire à l'Est de la RDC.

9. Les Ministres ont noté avec appréciation l'atmosphère cordiale qui a caractérisé les discussions ainsi que les délibérations des Experts et des Coordonnateurs Nationaux.

10. Dans leurs délibérations, les Ministres ont observé que l'insécurité à l'Est de la RDC constitue un facteur de risque pour la déstabilisation des pays voisins de la RDC et pour l'ensemble de la région. Ils ont par la suite observé que la CIRGL doit prendre ses responsabilités et engager des actions nécessaires de nature à mettre fin aux crises en cours et assurer une solution durable sur la question d'insécurité dans la région des Grands Lacs.



11. Les Ministres ont vivement loué les efforts déployés par le Rwanda et la RDC dans le cadre bilatéral en vue de la résolution pacifique du conflit à l'Est de la RDC. Ils ont signalé l'urgence aux deux États Membres de la CIRGL de mettre en application les mécanismes arrêtés par les dits bilatéraux.

## Décisions

12. Après délibérations, les Ministres ont pris les décisions suivantes :

- (i) Ils ont fortement condamné les actions de M23 ainsi que celles des autres forces négatives opérant dans la Région et appuient les efforts déployés par le Gouvernement de la RDC pour la restauration de la paix et de la sécurité dans la Province du Nord Kivu.
- (ii) Ils ont fortement condamné les activités continuées et non contrôlées des FDLR et en appellent à une action militaire immédiate pour éradiquer cette menace.
- (iii) La CIRGL est appelée à travailler avec l'Union Africaine et les Nations Unies en vue d'établir immédiatement une Force Internationale neutre pour éradiquer le M23, les FDLR, ainsi que toutes les autres forces négatives opérant à l'Est de la RDC et pour assurer le contrôle et la sécurisation des zones frontalières.
- (iv) Les Ministres de la Défense de la CIRGL devraient se réunir encore une fois dans les plus brefs délais pour revoir, superviser et accélérer la mise en œuvre de leurs décisions sur les forces négatives dans la Région des Grands Lacs prises lors de leur réunion à Kigali le 9 septembre 2011.
- (v) Toutes les Forces Négatives, en particulier le M23, devraient immédiatement cesser leurs activités armées et aucun appui ne devrait leur être accordé pour déstabiliser la région, et plus particulièrement à l'Est de la RDC.
- (vi) Les États membres de la CIRGL sont appelés à mettre en œuvre dans sa totalité le **Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement** et plus particulièrement le **Protocole sur la Non-agression et la Défense mutuelle**.
- (vii) Ils encouragent fortement les Gouvernements de la DRC et du Rwanda à mettre en œuvre totalement leurs mécanismes bilatéraux dans la lutte contre l'insécurité à l'Est de la RDC, plus particulièrement l'opérationnalisation complète du Mécanisme Conjoint de Vérification et d'ouvrir ce mécanisme à d'autres États Membres de la CIRGL.

*Handwritten signature*

*Handwritten signatures: Ben, BT, LD, LM*

4

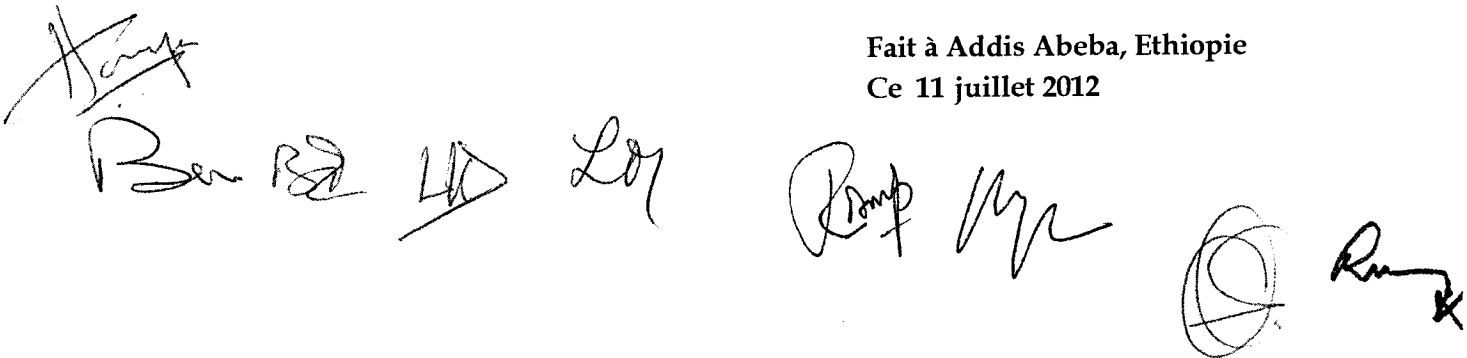
*Handwritten signature: Romp*

*Handwritten signature: (S)*

*Handwritten signature: Ruzi*

- (viii) Ils appellent la communauté internationale à apporter urgemment une aide humanitaire appropriée aux victimes des violences à l'Est de la RDC, plus particulièrement dans la province du Nord Kivu et étendre l'aide en question à toutes les populations victimes dans toutes les zones affectées.
- (ix) Les officiels des États membres sont priés d'assurer que leurs discours, leur attitudes, leurs prises de position publique, leur écrits ainsi que toute autre intervention de leur parts s'inscrivent dans la logique de la promotion de la Paix, la Sécurité et la Stabilité, et qu'ils se comportent comme des artisans et des promoteurs de la paix.
- (x) Établissement immédiat d'un mécanisme de suivi à travers la réactivation de l'Équipe d'Envoyés Spéciaux à S.E Benjamin Mkapa et S.E le Général Olusegun Obasanjo pour trouver les causes profondes des conflits à l'Est de la RDC et ainsi proposer une solution durable. Le Secrétaire Général des Nations Unies est appelé à appuyer cette initiative.
- (xi) Mettre en place un Groupe *Ad hoc* de six Experts indépendants conformément à l'Article 25 du Pacte, lequel groupe devrait préparer et soumettre un rapport sur la situation à l'Est de la RDC à la prochaine réunion du RIMC.
- (xii) Proposer aux Chefs d'État de la CIRGL qui participent au Sommet de l'Union Africaine à Addis Abeba de tenir un Sommet Extraordinaire sur la situation à l'Est de la RDC en vue de délibérer sur les décisions de la session extraordinaire du RIMC du 11 juillet 2012.
- (xiii) Instruire le Secrétariat Exécutif de la CIRGL de faire le suivi de la mise en œuvre des décisions de la réunion extraordinaire du RIMC et d'en soumettre régulièrement des rapports.

Fait à Addis Abeba, Ethiopie  
Ce 11 juillet 2012



**S.E. Ambassadeur Artanjo do Nascimento**  
République d'Angola

**S.E. Ambassadeur Laurent Karakure**  
Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale de la République  
du Burundi

**S.E. Basile Ikouebe**  
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Congo

**S.E. Raymond Tshibanda N'Tungamulongo**  
Ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Francophonie de la  
République Démocratique du Congo

**S.E. Richard Onyonka**  
Ministre Adjoint des Affaires Étrangères de la République du Kenya

**S.E. Louise Mushikiwabo**  
Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération de la République du Rwanda

**S.E. Ambassadeur Omer Siddig**  
Coordonnateur National de la République du Soudan

**S.E. Bernard K. Membe**  
Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale de la République  
Unie de Tanzanie

**S.E. Oryem Henry Okello**  
Ministre des Affaires Étrangères de la République d'Ouganda

**S.E. Given Lubinda**  
Ministre des Affaires Étrangères et du Tourisme de la République de Zambie